

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GOASTER Samy

#### **Délibération n°2025-017**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 – Absents : 4 – Pouvoirs : 3

#### **AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES STRUCTURES**

Lamballe-Armor souhaite adhérer aux structures suivantes :

- L'association ANCRE, réseau jeune public en région Bretagne  
Ce réseau a pour principaux objectifs de porter politiquement la question du spectacle jeune public en Bretagne et d'être un lieu d'échange, de réflexion pour les professionnels du spectacle vivant jeune public. Dans sa mission d'accessibilité, le Quai des rêves souhaite s'ouvrir au niveau régional sur la question du jeune public en proposant une programmation à destination des familles de 0 à 100 ans et plus.  
Pour information, le montant de l'adhésion pour 2025 est de 40€
- L'association Le Botrai  
Créée en 2024, l'association Le Botrai a pour objet, notamment, la réhabilitation et la continuité des activités du site et de la ferme pédagogique du Botrai. L'association propose des prestations d'éco-pâturage payantes. Pour information, montant de l'adhésion pour 2025 : 50€

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer, dès 2025, à l'association ANCRE et l'association Le Botrai,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 31 MARS 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 31 MARS 2025

De la publication le 31 MARS 2025

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale